

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 + 3

Date de convocation
4 mai 2023

Date d'affichage
4 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Valérie PELLERIN, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Denis PHILIPPE représenté par Jean-Yves BRUNEAU, Annie SALAMI représentée par Véronique STOLTZ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER.

Absent excusé : Laurent JÉROME

Vincent Blanchot a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Tarifs accueil de loisirs

N° de délibération : 20230531

M. GENET expose que les tarifs pour les mercredis et les vacances incluent le prix du repas. De ce fait, ces tarifs sont également impactés par la hausse du prix du repas appliqué par le prestataire de restauration scolaire.

Certains membres de la commission se prononcent contre une nouvelle augmentation des tarifs (la dernière datant de novembre 2022 suite à la première augmentation du coût des repas qui était de 5%).

D'autres proposent d'augmenter les tarifs au 1^{er} septembre et de les arrêter aux montants suivants :

Mercredis et vacances

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
Vacances journée avec repas	2,27	2,75	3,92	5,83	9,93	13,66
Vacances journée sans repas	1,3	2,26	3,27	5,47	7,45	9,3
Mercredi 1/2 journée avec repas	1,68	2,02	2,87	4,32	7,36	10,08
Mercredi 1/2 journée sans repas	0,79	1,35	1,97	3,26	4,46	5,41

Le conseil après en avoir délibéré :

DECIDE d'augmenter les tarifs des mercredis et vacances scolaires.

ARRÊTE les prix comme suit :

Mercredis et vacances

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
Vacances journée avec repas	2,27	2,75	3,92	5,83	9,93	13,66
Vacances journée sans repas	1,3	2,26	3,27	5,47	7,45	9,3
Mercredi 1/2 journée avec repas	1,68	2,02	2,87	4,32	7,36	10,08
Mercredi 1/2 journée sans repas	0,79	1,35	1,97	3,26	4,46	5,41

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
18	21	13	8	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Vincent BLANCHOT
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

